

consommateur; élargir les sources de crédit à la disposition des particuliers et des entreprises; encourager la concurrence internationale et la croissance économique intérieure; et harmoniser les politiques et la réglementation fédérales et provinciales.

2. Étant donné la rapidité inouïe avec laquelle les systèmes financiers mondiaux et intérieurs se transforment, le comité est d'avis que la politique de réglementation devrait refléter la souplesse et l'adaptabilité dont le système financier canadien devra faire preuve pour relever ces défis.
3. Conséquemment, le cadre de la politique générale à l'égard du système financier doit encourager l'innovation et non y faire obstacle. En d'autres termes, les innovations sont acceptables à moins qu'on puisse prouver qu'elles sont contraires à l'intérêt public. Malheureusement, les innovateurs doivent trop souvent faire les frais de la preuve que leurs produits ou procédés sont avantageux pour le public. Cela favorise le statu quo et va à contre-courant de l'évolution rapide des marchés financiers national et international.
4. Enfin, en dépit du fait que la réforme financière au niveau fédéral se fait attendre depuis longtemps, les Canadiens peuvent à juste titre être fiers des réalisations de notre secteur financier. Cela étant, le comité est d'avis que, dans la mesure du possible, tout projet de réforme devrait chercher à consolider nos acquis politiques et institutionnels.